



COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TÉLÉTRAVAIL PÉRENNE



Attention attirée :

fin du télétravail conventionné et fin du télétravail de crise en octobre 2021.

Changement majeur dans la vision du télétravail

Télétravail de crise : l'objectif était de mettre à l'abri les agents en évitant les brassages pendant les transports, pendant les pauses méridiennes et pendant les plages horaires de travail.

Télétravail pérenne : Nouveau régime au 04/10/2021. L'objectif est de pouvoir suivre ce qui est fait en dehors du bureau, avec une vision collective des tâches effectuées par le service et ... une vision individuelle des tâches attribuées à l'agent...

Donc, il risque d'y avoir des changements entre ce qui était accordé auparavant et ce qui va être autorisé

Nous vous renvoyons sur l'onglet « Télétravail » de l'intranet douanier <https://aladin-ng.douane/#/Accueil/voirArticle/16285> et tout particulièrement sur l'infographie des principaux changements en milieu de page.



Attention attirée pour la Réunion :

- agents SU :

- * Pas de télétravail pour les agents affectés au contrôle, ainsi que ceux qui consultent des données confidentielles
- * Télétravail possible pour les tâches de secrétariat, mais pas de poste de secrétaire « officiel » à la Réunion ...
- * Télétravail possible (mais limité) pour les moniteurs de tir (gestion)

- agents AG / CO :

- * Présence obligatoire de tous les agents 1 jour/semaine (a minima par service)
- * 2 jours de présentiel obligatoire / semaine
- Pas de télétravail pour les agents affectés au contrôle, sauf veille écran



Dans le cadre du dépôt des demandes, un échange préalable est prévu entre le chef de service direct (n+1) qui accordera l'autorisation (ou pas) avec l'agent.

Préparez donc votre argumentaire en amont et tentez de « quantifier » ce que vous ferez chez vous.

L'exercice ne sera pas facile à mettre en place, **avec possibilité de faire revenir les agents de façon exceptionnelle (la liste des motifs de rappel peut être longue!)**

Mais, pour rappel, à la Réunion, nous sommes toujours en état sanitaire d'urgence jusqu'au 15 novembre 2021, ce qui pourrait aussi différer la mise en œuvre de ces nouvelles conventions pérennes.

Vous pouvez vous rapprocher de Caroline PERROT ou Fabienne SAMAIN le cas échéant pour toute précision sur le télétravail *nouveau* !

